



***COMPTE RENDU SOMMAIRE
DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 28 novembre 2017***

- Désigne le nouveau président de l'ASCL en attendant la modification des statuts,
- Fixe le prix du bois d'affouage,
- Décide la suppression d'un poste d'adjoint technique,
- Entérine la mise en place du dispositif ACTES permettant la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité et choisit un opérateur de transmission.

Vu pour être affiché le 4 décembre 2017 conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à RURANGE-LES-THIONVILLE, le 4 décembre 2017

Le Maire,
Pierre ROSAIRE